

Envoi par courriel et télécopieur : 418 775-0658

Québec, le 23 septembre 2008

Monsieur François Hazel
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Objet : Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16 et 17 septembre derniers sur le projet mentionné, la commission aimerait avoir un avis de votre part concernant le document déposé par le ministère des Transports le 16 septembre intitulé *Projet de compensation d'habitat du poisson* et portant la cote DA1. Plus précisément, la commission aimerait connaître votre opinion en regard des points suivants :

- le nouveau projet de pont sur la rivière de l'Anse-aux-Canards (les pertes permanentes et temporaires) ;
- le projet privilégié pour la compensation (le prolongement du marais maritime) ;
- la superficie qui serait compensée ;
- la pérennité du marais dans les aires prévues (A, B et C) pour la compensation des pertes permanentes ;
- le suivi qui serait adéquat pour ce type de compensation.

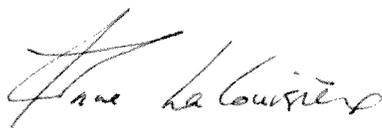
Enfin, selon votre évaluation de ce projet de compensation, croyez-vous que les mesures proposées sont acceptables ou que le ministère des Transports devraient consentir plus d'efforts pour compenser davantage les pertes permanentes d'habitat du poisson ?

...2

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 1^{er} octobre, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le mercredi 15 octobre prochain à 19 h. à la salle La Maisonnée de la Base de plein air de Bellefeuille, située au 70, route de la Plage, à Chandler.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, reading "Anne Lacoursière".

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission